

Commune de CHAMPAGNAC
Séance du 18 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Champagnac, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de M. RODE Michel, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs: RODE Michel, ANDRÉ Pascal, CHAGNIOT Hervé, JOLY Marie-Eve, PELLETAN Rodolphe, LÉOZ Muriel, BROSSET Catherine, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, ROUX Yohann, BÉZIAT Renald, GALLEGO Pierrick, MARIE Teddy

Etaient absents excusés ayant donné procuration: Mme LÉGER Laure à M. BÉZIAT Renald, M. DUMAS Sébastien à M. ROUX Yohann

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2021 à l'unanimité les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.

Invitation Moto Club MX Elite 16 pour projet motocross sur la commune

Ms Roger BRANDY, Président, Nicolas JULINET, Trésorier et Christophe ROSSO, Secrétaire du Moto Club MX Elite 16 remercient M. le Maire et les membres du Conseil pour leur invitation et présentent leur projet qui consiste en la création d'une école de pilotage de motocross sur le terrain de M. Julien MAUROY Route de Jonzac. Ce terrain sera homologué par la Fédération Française de Motocycliste mais dans un premier temps il leur est nécessaire d'avoir l'accord de la mairie.

Les conseillers posent des questions concernant la fréquence de l'ouverture pour l'école de pilotage et les entraînements, les nuisances sonores, le stationnement qui sera interdit sur la route départementale.

L'école et les entraînements se dérouleront principalement le samedi, la fréquence sera à voir au fur et à mesure.

Un passeport moto sera demandé pour vérification des décibels.

Le stationnement sera envisagé sur le parking existant mais à restaurer.

M. BRANDY s'engage à de la souplesse, pas de demande de subvention et attentif aux activités de la commune.

Le Conseil donnera sa décision à la prochaine réunion.

Délibération N° 3-2021

Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CHAGNIOT Hervé délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr RODE Michel, Maire après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2020:

I• lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	317 570,25 €	416 192,47 €	+ 98 622,22 €
	Résultats antérieurs reportés (2019)		274 653,45 €	+ 274 653,45 €
	Résultat à affecter			+ 373 275,67 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	49 752,87 €	55 882,56 €	+ 6 129,69 €
	Solde antérieur 2019 reporté		35 039,48 €	+ 35 039,48 €
	Solde global d'exécution			+ 41 169,17 €
	Résultats cumulés 2020	367 323,12 €	781 767,96 €	414 444,84 €

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

Délibération N° 4-2021

Affectation du résultat de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel excédent reporté :

- de la section Investissement de l'année antérieure : 35 039,48 €

- de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 274 653,45 €

Soldes d'exécution :

- de la section d'investissement de : 6 129,69 €

- de la section de fonctionnement de : 98 622,22 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 373 275,67 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 5-2021

Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 6-2021

Acceptation dons et legs sans conditions ni charges

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de prendre une délibération acceptant les dons et legs sans conditions, ni charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accepter d'une manière générale les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges;

- autorise Monsieur le Maire à procéder aux encaissements et à signer les documents nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 7-2021

Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime - Mise en place d'une convention-cadre

Monsieur le Maire:

Rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...).

Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.

Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE,

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

➤ dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

➤ d'inscrire au budget les crédits nécessaires

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etude contrat 7 H mise à disposition agent par CDCHS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d'une opération menée par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime favorisant l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA, intitulée « CUI-CAE de 7 h », la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge peut mettre à disposition un agent gratuitement au service de la commune de CHAMPAGNAC.

Le Conseil Municipal accepte pour un essai.

Etude différents devis

Voirie

Campagne revêtements 2021 par le Syndicat Départemental de la Voirie (VC 24 Chez Giraud, VC 30 Le Brandard, VC 36 entre Chez Marchais et La Vallade, VC 26 entre La Vallade et Gaillot) pour 11 745,77 € HT soit 14 094,92 € TTC

Préparation des supports par TP HEULIN pour 7 810,00 € HT soit 9 372,00 € TTC

Le revêtement en calcaire du Chemin N°13 étant moins cher que prévu il sera demandé un rajout de la réfection du chemin de Pons entre « Chez Chauvreau » et « Grignac ».

Devis PATA par le Syndicat Départemental de la Voirie pour 6 000,96 € TTC

Mur retour côté atelier communal

FERRÉ TOUT FAIRE : 300,00 € HT soit 360 € TTC

Fourniture et pose volets logement communal 3 Rue du 8 mai 1945

BMS17: 6 218,15 € HT soit 6 560,15 € TTC

Tous les devis sont acceptés à l'unanimité.

Délibération N° 8-2021

Enquête Plan Pluriannuel de Gestion du SYMBAS

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général pour le Programme Pluriannuel de Gestion du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) est ouverte du 15 février au 19 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ DONNE un avis favorable au Plan Pluriannuel de Gestion du SYMBAS.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Problème de pigeons nichant dans le clocher de l'église. Solution proposée : grillager les entrées.

Les conseillers sont d'accord pour que les convocations et compte-rendu soient envoyés par mail.

Mme Christelle TROTIGNON est en service civique à l'école de Champagnac et son contrat se termine le 31 mai 2021. Etant donné le travail accompli jusqu'à maintenant par Mme TROTIGNON, il est décidé de lui proposer un contrat au niveau de la commune jusqu'à la fin de l'année scolaire soit jusqu'au 6 juillet 2021.

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.